



153, Rue Charles Nodier  
39570 QUINTIGNY  
Tél : 03.84.85.06.98

Mail : [mairie.quintigny@orange.fr](mailto:mairie.quintigny@orange.fr)

CONSEIL MUNICIPAL  
COMPTE-RENDU  
Séance du 7 octobre 2022

**Présents :**

Mmes Marie-France NICOLAS, Lory PRIN, Cécile DENISET,  
Mrs Jean-Paul MARTIN, Frédéric LAMY, Fabrice HENRY, Jean-Bertrand BLANCHON.

**Absents excusés :** M. Mathieu GELHAYE, pouvoir donné à M. Jean-Paul MARTIN,  
Mme Nathalie FORTIN, pouvoir donné à M. Jean-Bertrand BLANCHON,  
Mme Lydia LINARES

**Secrétaire de séance :**

Il a été procédé, conformément à l'article L2121-15 CGCT, à l'élection d'un secrétaire de séance au sein du Conseil Municipal.

Mme Cécile DENISET ayant obtenu la majorité des suffrages a été désignée pour remplir cette fonction.

VOTE : Pour 8 – Contre 0 – Abstention 0

**APPROBATION :**

Le Conseil Municipal approuve le compte-rendu du conseil en date du 02 septembre 2022.

VOTE : Pour 8 – Contre 0 – Abstention 0

**AMENAGEMENT ARRIERE DE LA MAIRIE :**

Une rencontre a eu lieu avec M. Bauvois qui dirige l'Agence d'Ingénierie au Conseil départemental. Les demandes de subventions sont terminées pour 2022, le dossier doit être prêt avant février 2023 pour un examen en avril 2023. La subvention départementale peut atteindre 20%. Une réunion est prévue le 19 octobre 2022 à 14h30 en mairie pour en discuter avec l'architecte.

**DELIBERATION SUR LES COUPES DE BOIS 2022 :**

Une délibération est à prendre « Assiette, dévolution et destination des coupes de l'année 2023 ». La coupe 15 (Bois de Saint-Georges) est ajournée car trop peu d'affouagistes.

VOTE : Pour 9 – Contre 0 – Abstention 0

Les inscriptions pour l'affouage 2022-2023 sont possibles jusqu'à la fin du mois d'octobre.

**DELIBERATION PERISCOLAIRE :**

Une délibération est prise pour acter du remboursement du périscolaire par la Communauté de Communes <<Bresse Haute Seille>> s'élevant à 9190 euros pour les années 2019-2020.

VOTE : Pour 9 – Contre 0 – Abstention 0

**SUBVENTION ADMR DESNES – ANNEE 2022 :**

Comme tous les ans, une subvention de 250.00 euros est accordée à l'ADMR Desnes. VOTE : Pour 9 – Contre 0 – Abstention 0

**DECISION MODIFICATIVE N° 1 :**

Afin de régler la facture de 1 254.00 euros due à « Bresse Haute Seille », il est nécessaire de faire une DM pour transférer l'argent sur le bon compte.

Articles	DEPENSES		RECETTES	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
<b>INVEST</b>				
<b>FONCT</b>				
Cpte 739211	1 254.00			
Cpte 673		1 254.00		
<b>TOTAL</b>	<b>1 254.00 €</b>	<b>1 254.00 €</b>		<b>0.00</b>

VOTE : Pour 9 – Contre 0 – Abstention 0

**REUNIONS DIVERSES :**

**COMMUNAUTE DE COMMUNES « BRESSE HAUTE SEILLE »**

➤ **SDIS :**

Le SDIS souhaite que « Bresse Haute Seille » prenne la compétence. Cela aurait permis au SDIS de ne faire qu'une seule facture mais comme c'est une compétence optionnelle, la Com Com a décliné l'offre.

Pour mémoire, la commune verse 19.61 euros par habitant et ce sera 37.18 euros en 2023. par habitant.

Il est décidé de ne pas prendre la délibération ce soir et de l'étudier plus précisément pour le prochain conseil.

- **EPAGE :** Jean-Bertrand BLANCHON est désigné délégué communal pour recenser les problèmes sur la rivière.

**ANTENNE TELEPHONIE MOBILE :**

Une réunion a eu lieu à la Préfecture avec les communes concernées.

### **QUESTIONS DIVERSES :**

- Le bulletin municipal 2022 est en cours d'élaboration.
- Il faut remplacer Rodolphe CAGNE dans les différentes commissions  
SICTOM : Fabrice HENRY – Suppléant : Jean-Paul MARTIN  
SIEA : suppléant : Jean-Bertrand BLANCHON  
COM COM – Environnement énergétique : Cécile DENISET
- N'ayant toujours pas de cantonnier, il sera demandé à Guillaume PRIN de nettoyer la commune une dernière fois avant la Toussaint.
- Pour le budget 2023, il va falloir anticiper une hausse de l'électricité et du gaz. Les prévisions d'augmentation du SIDEC sont de 35%. Différentes idées sont lancées afin de faire des économies notamment couper l'éclairage public plus tôt.

La séance est levée à 22h26

Vu pour être affiché le 12 octobre 2022, conformément aux prescriptions de l'article L 2121-25 du Code général des Collectivités territoriales.

A Quintigny, le 12 octobre 2022

Sceau de la mairie



La secrétaire de séance  
Cécile DENISET

A handwritten signature in blue ink, appearing to read "Cécile DENISET".

Le Maire,  
Jean-Paul MARTIN

A handwritten signature in blue ink, appearing to read "Jean-Paul MARTIN".